AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C4473
FR0000074072-FS1180

20 octobre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BIGBEN INTERACTIVE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 octobre 2020, la société anonyme de droit suisse Quaero Capital (20 bis rue de Lausanne, Genève, 1201, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 octobre 2020, le seuil de 5% du capital de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 997 882 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,40% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions BIGBEN INTERACTIVE hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 19 969 658 actions représentant 22 691 626 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.